

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1999/124 8 février 1999 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1206 (1998) du Conseil de sécurité en date du 12 novembre 1998. Il met à jour les informations sur l'évolution de la situation au Tadjikistan et les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) contenues dans mon dernier rapport du 3 novembre 1998 (S/1998/1029).

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX

- 2. Les progrès accomplis dans l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan ont continué à être lents au cours de la période considérée. Au moment de la publication de mon dernier rapport, le Parlement tadjik se préparait à convoquer sa session ordinaire. Le 13 novembre, il a adopté la loi sur les partis politiques et approuvé la nomination à des postes ministériels de représentants de l'Opposition tadjike unie (OTU), qui avait été rejetée à la session précédente (voir S/1998/754, par. 1 à 6). Le Parlement a également ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son Protocole facultatif.
- 3. En novembre 1998, le Président Emomali Rakhmonov a mis en place un groupe de travail conjoint chargé de vérifier l'état d'exécution des deux premières étapes du Protocole relatif aux questions militaires. Le groupe a présenté ses conclusions à la séance plénière de la Commission de réconciliation nationale (CRN) et, sur la base de ce rapport, le 23 novembre, Abdullo Nuri, principal dirigeant de l'OTU et Président de la CRN, a annoncé formellement à la Commission que les deux premières étapes du Protocole ne pouvaient pas être considérées comme achevées. Les principaux problèmes étaient, comme je l'ai déjà indiqué (S/1998/374, par. 6), que de nombreux combattants de l'OTU ne restaient pas dans les zones de regroupement et qu'un nombre limité d'armes avaient été enregistrées et entreposées. Ces problèmes n'ont pas encore été résolus.
- 4. Le 25 décembre 1998, M. Nuri a déclaré officiellement que tous les combattants de l'OTU étaient revenus au Tadjikistan et que toutes ses bases à

l'extérieur du pays avaient été fermées. Il a en outre promis, le 28 décembre, que l'OTU démantèlerait ses forces militaires au début de 1999, conformément à l'Accord général, afin de permettre la levée de l'interdiction frappant les partis politiques de l'OTU. Selon le Protocole relatif aux questions militaires, les groupes armés qui ne coopèrent pas en vue de l'application de ses dispositions seront considérés comme illégaux et pourront être désarmés par la force.

- 5. Le 5 janvier 1999, la CRN a adopté une résolution formelle dans laquelle elle reconnaissait que l'OTU n'avait pas intégralement appliqué les dispositions du Protocole relatif aux questions militaires et demandait à tous les combattants de l'OTU de retourner dans leur zone de regroupement et de déposer leurs armes dans les zones d'entreposage désignées à cette fin. Dans cette résolution, la Commission demandait également qu'il y ait un contrôle plus strict sur le port d'armes par des combattants de l'OTU en dehors des zones de regroupement. L'adoption de cette résolution a été précédée le 30 décembre par un incident grave, au cours duquel deux groupes de l'opposition se sont livrés à un échange de tirs à proximité du siège de la CRN à Douchanbé, qui a causé cinq morts et six blessés. M. Nuri a condamné l'action des deux groupes. Par ailleurs, il a exprimé des préoccupations au sujet de la lenteur de l'intégration des combattants de l'OTU dans les structures du pouvoir, ce qui aggravait le problème de discipline dans les rangs de l'OTU.
- 6. La Commission centrale mixte de supervision, mise en place dans le cadre de la troisième étape du protocole, a poursuivi ses travaux; elle a jusqu'à présent examiné les cas de 225 combattants au Gorno-Badakshan et de 1 084 combattants à Kofarnikhon, Leninsky et Douchanbé, en plus du personnel de différentes structures du Gouvernement.
- 7. En ce qui concerne l'attribution de postes gouvernementaux à l'OTU, conformément au quota de 30 %, des progrès ont été accomplis. Le 28 novembre, le Président Rakhmonov a accepté d'attribuer six postes supplémentaires à l'OTU, au niveau de vice-ministre. Le 27 janvier, l'OTU a présenté au Gouvernement la liste de ses candidats à ces postes. Toutefois, un accord n'a pu être obtenu sur la nomination du Ministre de la défense.
- 8. L'application intégrale de la loi d'amnistie, adoptée en août 1997, doit encore être réalisée.
- 9. Dans des déclarations publiques faites au début de la nouvelle année, le Président Rakhmonov a déclaré que son gouvernement avait l'intention d'organiser un référendum sur les amendements à la Constitution ainsi que des élections législatives et présidentielles en 1999 et il a demandé à la communauté internationale de fournir une assistance financière à cet égard. M. Nuri a publiquement exprimé son appui. (Le mandat de cinq ans du Président Rakhmonov prend fin en novembre 1999; le mandat du Parlement actuel expire en février 2000.)
- 10. En vertu de l'Accord général, la responsabilité principale de l'assistance pour la tenue des élections incombe à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à l'Organisation des Nations Unies. L'OSCE et la MONUT maintiennent des contacts étroits sur cette question et examinent avec

le Gouvernement le rôle que pourraient jouer les organisations internationales. Afin de mettre en oeuvre leur intention déclarée d'organiser cette année un référendum et des élections, les parties devraient parvenir rapidement à un accord sur les questions relatives à la réforme constitutionnelle. La CRN n'a pas fait de progrès dans ses débats et a décidé de ne pas examiner, pour l'instant, la question la plus contestée, qui concerne le maintien de la disposition de la Constitution qui décrit l'État comme étant de caractère "séculier".

- 11. La session de novembre du Parlement s'est tenue dans un climat de tension élevée dans le pays. Le 3 novembre 1998, une force dirigée par Mahmud Khudoiberdiev a lancé une offensive dans la province de Leninabad, la région la plus peuplée et la plus prospère du pays. (M. Khudoiberdiev est un ancien colonel de l'armée qui a été mentionné dans les rapports précédents au sujet d'activités antigouvernementales dans la province du Khatlon, dont il a été expulsé en août 1997.) Sa force a occupé Khoudjand, principale ville et capitale de la province, y compris l'aéroport, et le col au sud de la ville qui relie la province au reste du pays. Un certain nombre d'exigences ont été faites, notamment une participation au Gouvernement.
- 12. Cet usage de la force a été vigoureusement condamné dans des déclarations faites par la CRN, l'OTU et le Groupe de contact des États garants et des organisations internationales. Dans ma propre déclaration du 5 novembre 1998, je me suis déclaré fermement opposé à cette action et j'ai demandé aux intéressés de poursuivre leurs objectifs par des moyens pacifiques afin de sauvegarder le processus de paix au Tadjikistan. Le Conseil de sécurité a été informé de ces événements et le Président du Conseil, dans une déclaration à la presse, a exprimé les préoccupations du Conseil au sujet des combats et a réaffirmé l'engagement du Conseil envers les accords de paix au Tadjikistan.
- 13. Le 6 novembre 1998, le Gouvernement a lancé une contre-offensive, à laquelle s'est jointe l'OTU. Le 10 novembre, le Gouvernement avait rétabli son contrôle sur la province. On ignore où se trouve M. Khudoiberdiev; on pense qu'il a quitté le pays. Selon le Gouvernement, le nombre des victimes s'est élevé à 110 morts, dont près de la moitié de civils, et 600 blessés.
- 14. On estime en général que cette force est entrée dans la province de Leninabad à partir de l'Ouzbékistan, et cela a affecté les relations entre les deux pays. Le 12 novembre 1998, le Ministère des affaires étrangères du Tadjikistan a publié une déclaration accusant les autorités ouzbèkes d'avoir aidé M. Khudoiberdiev à préparer cette attaque. Le Parlement tadjik, lors de sa séance du 13 novembre, a lancé un appel aux organisations internationales pour qu'elles prennent des mesures, afin "d'empêcher à l'avenir toute possibilité d'agression et d'ingérence au Tadjikistan de la part de l'Ouzbékistan". Le 13 novembre, le Ministère des affaires étrangères de l'Ouzbékistan a publié une déclaration niant fermement toute intervention de ce pays. L'Ouzbékistan a rappelé son chargé d'affaires à Douchanbé pour des motifs de sécurité, et sa participation au Groupe de contact a été suspendue. Cependant, depuis lors, les deux Gouvernements ont pris des mesures pour améliorer leurs relations.

Sécurité

- 15. La situation en matière de sécurité au Tadjikistan a continué à être précaire. Il y a eu une augmentation notable de la criminalité, en particulier des crimes concernant le trafic des drogues, et de nombreux incidents violents pouvant avoir des causes politiques. Le 17 décembre 1998, des coups de feu ont été tirés par des soldats armés dans la province de Leninabad sur un véhicule appartenant à une organisation non gouvernementale étrangère. Un passager a été grièvement blessé. Outre les échanges de tirs qui ont eu lieu devant le siège de la CRN le 30 décembre, il y a eu plusieurs incidents impliquant des groupes de l'opposition. Le 5 janvier 1999, quatre travailleurs agricoles ont été tués dans le district de Darvaz du Gorno-Badakshan lors d'un raid effectué par des commandos de l'opposition. Le 30 janvier, huit combattants de l'opposition ont été arrêtés par des soldats du Gouvernement à un poste de contrôle du district de Faizabad. Le lendemain, selon le Gouvernement, quelque 300 combattants de l'opposition ont envahi les locaux du Ministère de l'intérieur à Faizabad, ont gravement brutalisé le personnel, ont volé plusieurs armes et ont libéré les huit personnes qui avaient été arrêtées. Une commission mixte mise en place par le Gouvernement et l'OTU mène une enquête sur cet incident.
- 16. Malgré de nombreuses démarches effectuées par la MONUT auprès des autorités et de l'OTU, aucun progrès n'a été réalisé dans l'enquête sur l'assassinat de quatre fonctionnaires de la MONUT le 20 juillet 1998. Les trois suspects n'ont pas encore été traduits en justice, car on attend que l'OTU fournisse certaines preuves matérielles. La MONUT continue à observer de strictes précautions en matière de sécurité, y compris un couvre-feu, et opère uniquement à Douchanbé.

Activités des Nations Unies

- 17. La MONUT a continué à collaborer étroitement avec la CRN afin de faire avancer les questions concernant l'application du Protocole relatif aux questions militaires et la réforme constitutionnelle. Elle a également maintenu des contacts avec les groupes politiques en dehors de la CRN. La MONUT a continué à coordonner les travaux du Groupe de contact des États garants et des organisations internationales dans ses efforts visant à faciliter l'application de l'Accord général. Au début de janvier, le Groupe de contact a entrepris un examen du processus de paix et, le 13 janvier, a publié une déclaration dans laquelle il a exhorté les parties à prendre avec diligence des mesures afin d'accomplir les tâches importantes qui restent à exécuter. Le Groupe de contact a réexaminé récemment l'idée de tenir une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères (voir S/1998/754, par. 17 et S/1998/1029, par. 8).
- 18. La MONUT a maintenu des contacts avec les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et est restée en contact avec les forces frontalières russes pour les questions d'intérêt mutuel.
- 19. Le Programme alimentaire mondial s'est déclaré disposé à appuyer les projets concernant la démobilisation des combattants de l'OTU, dans le contexte de l'application de l'Accord général. Dans un premier temps, il a accepté de fournir deux mois de vivres à ces combattants et de mettre au point un projet dans le cadre de son programme en cours "des vivres contre du travail".

- 20. Le retour des réfugiés à partir des pays voisins s'est poursuivi avec l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). À la fin de janvier, quelque 3 000 réfugiés avaient été rapatriés du Turkménistan et 1 140 du Kirghizistan. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et plusieurs organisations non gouvernementales ont fourni une assistance pour la réinsertion des rapatriés au sein de leur communauté et ont intensifié leurs efforts pour la reconstruction des écoles rurales, des centres de santé, des systèmes d'approvisionnement en eau, des réseaux d'irrigation et d'autres infrastructures essentielles, ainsi que pour la fourniture de matériel didactique, d'articles médicaux essentiels et de produits chimiques pour la purification de l'eau. Un appel global pour le Tadjikistan a été lancé à Genève le 16 décembre 1998, pour un montant total de 24,8 millions de dollars en 1999, afin de satisfaire les besoins prévus d'aide humanitaire et de reconstruction.
- 21. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a décidé d'allouer, en 1999, 8 millions de dollars pour le renforcement de la zone dite de sécurité antidrogues autour de l'Afghanistan.

III. OBSERVATIONS

- 22. Les progrès accomplis dans le processus de paix ont continué à être lents et beaucoup reste à faire. Les deux premières étapes prévues dans le Protocole relatif aux questions militaires n'ont pas encore été achevées et le débat élargi sur les questions constitutionnelles à la CRN se poursuit. Au stade actuel, l'organisation du référendum constitutionnel ainsi que des élections présidentielles et législatives, qui doivent tous avoir lieu en 1999, reste incertaine. Un risque découlant de la lenteur du processus est posé par l'impatience croissante parmi les groupes qui ne sont pas directement parties à l'accord de paix et aux arrangements de partage du pouvoir ainsi que parmi les combattants de l'OTU, qui attendent leur réinsertion dans l'armée tadjike ou leur démobilisation. Il faut accélérer l'application du processus. Mon Représentant spécial, M. Ján Kubiš, et les membres du Groupe de contact collaborent avec les parties pour parvenir à cette fin.
- 23. La période de transition de 12 à 18 mois prévue dans l'accord de paix s'est achevée à la fin de 1998, comme l'ont reconnu les parties tadjikes ainsi que le Groupe de contact. Ce dernier a recommencé à envisager la tenue d'une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères. Une telle réunion, si elle est bien préparée, pourrait effectivement être utile afin d'appuyer le processus de paix.
- 24. Je reste préoccupé par la situation précaire en matière de sécurité au Tadjikistan et par le fait que l'OTU n'a pas collaboré d'une manière plus efficace à l'enquête sur l'assassinat de quatre membres de la MONUT en juillet 1998. Dans les circonstances actuelles, la MONUT a continué à limiter ses activités à la ville de Douchanbé et à observer de strictes précautions en matière de sécurité. Je continuerai à informer le Conseil de sécurité de tous faits nouveaux importants.

S/1999/124 Français Page 6
